

VILLE DE NEUFCHATEAU

# AVIS

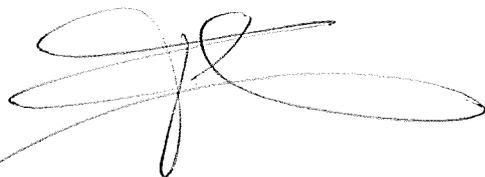
Le Collège Communal porte à la connaissance de la population que la délibération prise par le Conseil Communal du 10/02/2018 et relative à l'objet repris ci-dessous a été approuvée par arrêté du Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville en date du 13 /03/2018.

Cette délibération peut être consultée au secrétariat communal, Grand-Place 1 à Neufchâteau, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

***Redevance pour la fréquentation de l'Espace Public  
Numérique  
Exercices 2018 et suivants***

A Neufchâteau, le ~~10~~<sup>19</sup>/03/2017

Le Directeur Général ff.,



D.FLUZIN

Le Bourgmestre ff.,



C.GRANDJEAN